

Le Ministère de la Santé du Maroc et l'OMS ont organisé, du 2 au 3 février 2016 à Rabat, une Conférence nationale sur le thème « les fonctions essentielles de santé publique : de l'évaluation à l'action ».

Cette Conférence constitue une étape importante dans le projet de réforme de la santé publique du Maroc pour faire face aux nouveaux défis de la transition épidémiologique et des urgences en santé publique que constituent les maladies réémergentes et les flambées épidémiques associées à de nouveaux agents pathogènes.

Le Ministère de la Santé a sollicité l'appui du Bureau régional de l'OMS pour la Méditerranée orientale afin d'analyser les forces et les faiblesses du système de santé publique national et proposer des recommandations pour en améliorer la performance. Le Maroc a été le deuxième pays de la Région à appliquer l'initiative d'évaluation des fonctions essentielles de santé publique en utilisant la méthodologie mise au point par le Bureau régional, combinant une auto-évaluation et une évaluation externe menée par des experts internationaux de haut niveau.

Cette évaluation a été menée fin 2014 et a porté sur les 8 fonctions essentielles de santé publique :

- 4 fonctions clés

o Surveillance et évaluation

o Préparation et riposte de santé publique aux situations d'urgence

o Protection de la santé, y compris salubrité de l'environnement, sécurité sanitaire des aliments et santé au travail

o Promotion de la santé et prévention des maladies, y compris par une action sur les déterminants sociaux de la santé

- et 4 fonctions d'appui

o Gouvernance en santé

o Ressources humaines

o Communication et mobilisation sociale

o Recherche en santé publique

Les principales recommandations du rapport d'évaluation ont porté sur :

- Un renforcement du rôle de l'État, à travers un recentrage de l'administration centrale du Ministère sur des fonctions plus stratégiques, la conduisant à déléguer plutôt qu'à faire. La restructuration du Ministère pourrait s'organiser autour des fonctions essentielles de santé publique, avec l'objectif d'une accentuation des fonctions normatives et de tutelle stratégique.
- La création d'un « Institut de santé publique » pour répondre aux défis d'améliorer les connaissances au service de la prise de décision en santé publique et de guider la politique de prévention en santé. Sous la tutelle du Ministère de la santé, cet Institut doit être le lieu d'intégration des données épidémiologiques et des notifications émanant des laboratoires, et jouer un rôle de coordination en termes de surveillance, de détection et d'alerte, en lien en particulier avec les échelons régionaux et les établissements de santé.

- L'adoption d'une stratégie de santé publique comportant :
 - La mise en œuvre des capacités essentielles dans le cadre de l'application du Règlement sanitaire international ;
 - L'identification de programmes d'action prioritaires en matière de prévention, de promotion et de protection de la santé ;
 - La création d'un dispositif consultatif et intersectoriel, associant l'ensemble des parties prenantes en matière de politiques de santé, y compris la société civile ;
 - Un plan de renforcement des ressources humaines en santé publique, mettant l'accent sur les régions les plus démunies, et comportant un large volet touchant la formation ;
 - Le lancement d'un programme de recherche en santé publique.

La Conférence été ouverte par S.E Monsieur le Ministre de la Santé du Maroc, le Pr Houssain El Louardi, et par le Dr Yves Souteyrand, Représentant de l'OMS. Elle a réuni plus de 300 participants, représentant l'ensemble des parties prenantes du secteur de la santé du Maroc. Le Bureau régional de l'OMS pour la Méditerranée orientale était représenté par le Dr Jaouad Mahjour, Directeur de la gestion des programmes. Trois experts de haut niveau ont été invités par l'OMS : le Pr Didier Houssin, ex-Directeur général de la santé en France, les Dr Abdelaye Mechbal et Ezra Barzilay des CDC d'Atlanta.

En s'appuyant sur le diagnostic établi par le rapport d'évaluation, la conférence a permis de déterminer les actions prioritaires à mener dans cinq domaines principaux :

- Veille et sécurité sanitaire

- Contrôle sanitaire aux frontières

- Laboratoires de santé publique

- Salubrité de l'environnement et santé au travail

- Rôle des régions en matière de santé publique, dans un contexte de régionalisation avancée.

Saturday 4th of May 2024 06:31:07 PM